

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Command® Charge B Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001764

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement de produit PCP #33535

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC Corporation
2929 WALNUT ST
PHILADELPHIA PA 19104
USA
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité : Catégorie 2

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.

Entreposage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.	Aromatic hydrocarbons	64742-94-5	$\geq 60 - < 80$ *
carfentrazone-ethyl	Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	21.9

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

butan-1-ol	1-Butanol	71-36-3	$\geq 1 - < 5$ *
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	123-42-2	$\geq 0.1 - < 1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Oxydes d'azote (NOx)
Composés de fluor
Cyanure d'hydrogène
Chlorure d'hydrogène
Composés chlorés
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Frac-	1 mg/m3	ACGIH

Command® Charge B Herbicide

Version 1.1 Date de révision: 11/12/2025 Numéro de la FDS: 50001764 Date de dernière parution: 11/15/2019
Date de la première parution: 11/15/2019

		tion inhalable)		
butan-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm 60 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	15 ppm	CA BC OEL
		C	30 ppm	CA BC OEL
		P	50 ppm 152 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 238 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques

: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection

: S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.

Mesures d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	:	liquide
Couleur	:	brun, orange
Odeur	:	aromatique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	5.3 Concentration: 10 g/l
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	75.6 °C Méthode: vase clos
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	9 lb/gal
Solubilité Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation d'aérosols.
Produits incompatibles	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 4,077 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 6.31 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-------------------------------	---	--

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

carfentrazone-ethyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5,143 mg/kg
Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis
Symptômes: Tremblements
BPL: oui

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: EPA OPP 81 - 3
Symptômes: Tremblements, chromodacryorrhée, Écoulement nasal
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2
BPL: oui
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.
Remarques: pas de mortalité

butan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.292 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1,000 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 17.76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 3,430 mg/kg

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, mâle et femelle): 3,002 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Symptômes: Léthargie, ataxie, Coma

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): ≥ 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Rat, mâle et femelle): $> 1,875$ mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Lapin
Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.
Selon les données provenant de matières similaires

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Lapin
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat : irritation légère
BPL : oui

butan-1-ol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	irritation légère

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat	:	irritation légère
----------	---	-------------------

Remarques	:	Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
-----------	---	---

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce	:	Lapin
Évaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification. Selon les données provenant de matières similaires

carfentrazone-ethyl:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	irritation légère
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	EPA OPP 81-4
BPL	:	oui

butan-1-ol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Des effets irréversibles aux yeux

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
----------	---	---

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Espèce	: Cobaye
Résultat	: Pas un sensibilisateur cutané.
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

carfentrazone-ethyl:

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL	: oui

Type d'essai	: Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce	: Souris
Méthode	: Directives du test 429 de l'OECD
Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL	: oui

butan-1-ol:

Résultat	: Pas un sensibilisateur cutané.
----------	----------------------------------

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de nutation inverse Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif

carfentrazone-ethyl:

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

- Génotoxicité in vitro :
- Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui
 - Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui
 - Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: U.S. EPA 84-2
Résultat: négatif
BPL: oui
 - Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui
 - Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui
- Génotoxicité in vivo :
- Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Résultat: négatif
BPL: oui
 - Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée
Espèce: Rat (mâle)
Résultat: négatif
BPL: oui
- Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation :
- Pas de potentiel génotoxique
- butan-1-ol:**
- Génotoxicité in vitro :
- Type d'essai: test de mutation génique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule : Les données ne soutiennent pas le classement comme un
germinale - Évaluation mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 mois
NOAEC : 1.8 mg/l
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
NOAEL : 3 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 12 mg/kg p.c./jour
Méthode : U.S. EPA 83-5

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Résultat	:	Aucune augmentation des tumeurs observée
Organes cibles	:	Foie
BPL	:	oui
Espèce	:	Souris, femelle
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	80 semaines
NOAEL	:	10 mg/kg p.c./jour
LOAEL	:	110 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	U.S. EPA 83-5
Résultat	:	Aucune augmentation des tumeurs observée
Organes cibles	:	Foie
BPL	:	oui
Cancérogénicité - Évaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude multi-générationnelle Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion Fertilité: NOEL: 4,000 ppm Résultat: négatif
Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Évaluation	:	Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: toxicité pour la reproduction sur une génération Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral Dose: 30, 100, 300, 1000mg/kg/bw Durée d'un traitement unique: 45 d
-------------------------	---	--

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral
Dose: 100, 300, 1000mg/kg/day
Durée d'un traitement unique: 21 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral
Dose: 0, 100, 300, 800mg/kg/bw/day
Durée d'un traitement unique: 29 d
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 800 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

butan-1-ol:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEC	: 0.9 - 1.8 mg/l
Voie d'application	: inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	: 12 Months

carfentrazone-ethyl:

Espèce	: Souris, mâle
NOAEL	: 143 mg/kg
LOAEL	: 571 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 days
Méthode	: EPA 82-1
BPL	: oui
Organes cibles	: Sang, Foie

Espèce	: Chien, mâle et femelle
NOEL	: 150 mg/kg
LOAEL	: 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 days
Organes cibles	: Sang

Espèce	: Chien, mâle et femelle
NOEL	: 50 mg/kg
NOAEL	: 150 mg/kg
LOAEL	: 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 12 months
BPL	: oui
Organes cibles	: Sang

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: 58 mg/kg
Durée d'exposition	: 90 d
Méthode	: EPA 82-1
BPL	: oui

butan-1-ol:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 1,500 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
--------	------------------------

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

NOAEL : 600 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 13 weeks
Dose : 0, 25, 150, 600mg/kg bw/day
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 300 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 45 d
Dose : 30, 100, 300, 1000mg/kgbw
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1000 ppm
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 6 weeks
Dose : 50, 225, 1000 ppm
Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

carfentrazone-ethyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Remarques : Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et entraîner une irritation et une dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	: LL50 (Tetrahymena pyriformis): 677.9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Inhibition de la croissance

carfentrazone-ethyl:

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.55 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 1.14 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: EPA OPP 72-1
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0133 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.00933 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 16 µg/l
Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 12 µg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
- CE50 (Skeletonema costatum (Diatomée)): 15 µg/l
Durée d'exposition: 72 h
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 22 µg/l
Durée d'exposition: 89 d
Type d'essai: Phase de Vie-Précoce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.118 mg/l
Durée d'exposition: 102 d
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.309 mg/l
Point final: Croissance
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.316 mg/l
Point final: Croissance
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia (Daphnie)): 35 mg/l
Point final: la reproduction
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300
Remarques: Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires.
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1,000 mg/l
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 820 mg/kg
- Méthode: Directives du test 216 de l'OECD
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
- Méthode: Directives du test 217 de l'OECD
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Diététique
- CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Diététique
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: EPA OPP 71-1
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Méthode: EPA OPP 71-1

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

NOEL (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1000 ppm
Point final: Test de reproduction

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Données sur la toxicité pour le sol : Nocif envers l'environnement terrestre.

butan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,376 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,328 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 225 mg/l
Durée d'exposition: 4 d

CE50 (Micro-organisme naturel): 4,390 mg/l
Durée d'exposition: 17 h

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

tiques	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): >= 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directives du test 301F de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
------------------	--

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 3.9 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
------------------	---

Stabilité dans l'eau	: Demi-vie de dégradation: 3.6 h pH: 9 Demi-vie de dégradation: 8.6 d pH: 7
----------------------	--

Photodégradation	:
------------------	---

butan-1-ol:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Devrait être biodégradable
------------------	--

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée
------------------	--------------------------

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301A de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72
Méthode: QSAR

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 305E de l'OECD
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.7 (20 °C)

butan-1-ol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 1 (25 °C)

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.09
Méthode: QSAR

Mobilité dans le sol

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 866, log Koc: 2.93
Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

plémentaire

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Carfentrazone-ethyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui
Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.
butan-1-ol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujéti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : En conformité avec les inventaires

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire: Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol., Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser., Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TCI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résul-

Command® Charge B Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/15/2019
1.1	11/12/2025	50001764	Date de la première parution: 11/15/2019

tats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique